

1450 (n. st.), 29 mars – Montluçon.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, permet à Merlin de Cordebœuf, capitaine de Gannat, de fortifier son lieu de Beauverger, dans la prévôté de Sauzet, où il lui cède l'exercice de la basse, moyenne et haute justice.

A. Original perdu.

MENTION : analyse par Gaignières, à partir du second registre de la chambre des comptes du Bourbonnais. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 22299, folio 16.

(DEPERDITUM)

« Cordebeuf. » Folio VI^{XXI}. Lettre comme monseigneur le duc donne permission a son amé et feal escuyer Merlin de Cordebœuf, capitaine de Gannat, de pouvoir fortifier et emparer son lieu de Beauvergier, situé en la prevesté de Sauzet, et luy a donné audit lieu haute, moyenne et basse justice. A Montluçon le 29 mars 1449. Expedition le 15 avril 1450.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).